

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

POUR : 17

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 11 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur BART Frédéric (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*).

Absents :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril,
Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame NORMANT Ludivine.

DEL : 18/2024

Objet : Créances admises en non-valeurs

Budget Commune 2024

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante qu'elle a été saisie le 09/02/2024 par Monsieur le Comptable Public pour :

AR Prefecture

047-214700213-20240411-18DEL2024-DE
Reçu le 15/04/2024

- des produits irrécouvrables pour les années 2010 à 2023 après des poursuites demeurées sans effet d'un montant de 3 831€24 ;

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► INSCRIRE des créances admises en non-valeurs (c/6541) des titres figurant sur la liste présentée par le Comptable Public pour un montant de 3 831€24.

La Secrétaire de séance, Ludivine NORMANT

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme